

## Liste des questions de la séance du Conseil de Paris des lundi 7 et mardi 8 mars 2005, siégeant en formation de Conseil municipal.

### I - Questions du groupe U.M.P.

**QOC 2005-84 Question de M. Jacques TOUBON, Mme Françoise FORETTE, M. Patrick TRÉMÈGE et des membres du groupe U.M.P. à**

**M. le Maire de Paris relative à la sauvegarde du cinéma Gaumont Grand Ecran, place d'Italie (13e).**

Les auteurs de la question demandent au Maire de Paris quelle action il compte entreprendre pour empêcher la disparition du cinéma GAUMONT GRAND ECRAN place d'Italie ?

En effet la société EUROPALACES (qui exploite les salles GAUMONT et PATHE) a décidé de mettre en vente sa propriété compte tenu des résultats économiques décevants de cette salle. EUROPALACES est en pourparlers très avancés avec la société HABITAT en vue de l'installation d'une grande surface de mobilier.

A la fin des années 80, la réalisation de cet équipement a fait partie du projet d'aménagement sous forme de secteur de plan masse du terrain délaissé à la suite de l'annulation du projet de la tour Apogée. Un ensemble immobilier a été construit après un concours de concepteur exploitant par le grand architecte japonais KENZO TANGE, ensemble qui comporte un immeuble de bureau, une résidence hôtelière, une extension du centre commercial Italie 2, et les salles de cinéma (une grande et deux petites) du GAUMONT GRAND ECRAN.

Cet îlot se caractérise également par la présence d'une servitude de passage de 12 mètres attachée au P.O.S. de l'époque. Sa façade fait depuis 15 ans, en face de la Mairie du 13<sup>e</sup> arrondissement, partie du paysage de Paris.

M. TOUBON rappelle qu'il a interrogé à ce sujet le Maire du 13<sup>ème</sup> arrondissement au cours du Conseil du 13<sup>ème</sup> du 21 décembre consacré au PLU, et qu'il a déposé avec le soutien du Groupe UMP un amendement au tome II du règlement du P.L.U. qui a été examiné au cours de la séance du 31 janvier dernier. Cet amendement, qui tendait à assurer la protection d'un équipement culturel sur la parcelle, a été écarté par l'exécutif municipal et rejeté par la majorité du Conseil.

Venant après la fermeture du cinéma GAUMONT GOBELINS, devant la menace de la fermeture du GAUMONT FAUVETTE, la disparition du GAUMONT GRAND ECRAN, cinéma de prestige de plus de 600 places, dotés d'un écran de 22 mètres sur 11 mètres et des derniers équipements techniques, porterait un coup très sévère à la richesse culturelle du 13<sup>ème</sup> arrondissement et du Sud de Paris.

Son remplacement par une grande surface de distribution aurait des conséquences néfastes sur tout le commerce indépendant de cette partie de la Capitale, déjà sévèrement concurrencé par les hypermarchés installés dans les communes périphériques. Cette implantation serait de plus incohérente avec le projet de construction d'un centre commercial de dimension moyenne dans le nouveau quartier de Paris Rive Gauche situé à 1 kilomètre.

Pour toutes ces raisons M. TOUBON demande au Maire de Paris quelles dispositions il compte prendre :

- pour faire appliquer les termes des conventions passées avec les propriétaires
- pour, à défaut, empêcher l'appropriation de ce magnifique équipement par une nouvelle extension de la grande distribution spécialisée